



Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Affiché le

ID : 021-200000925-20211118-18_11_21_10-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du 18 novembre 2021

DATE DE CONVOCATION
12 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le **18 novembre** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Marital PARIZOT), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (arrivée à 18h30), M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (arrivé à 18h15), M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Paul MURANO (arrivé à 18h20), M. Bernard NAVILLON (arrivé à 18h25), Mme Christine NIRLO, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND (arrivé à 18h20), M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés : Mme. Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir donné à M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (suppléée par Mme Evelyne MONNOT), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir donné à M. Vincent CROUZIER), M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Guy MORELLE), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme.

18/11/2021/10

NOMBRE DES MEMBRES
EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 28
VOTANTS : 31

Objet : Groupement de commandes pour le nettoyage des vitres

Vu le code de la commande Publique et notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2131-1 et suivants,

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise que plusieurs communes ont fait le souhait d'adhérer au groupement de commande relatif au marché de nettoyage des vitres.

Conformément aux articles L. 2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au régime juridique des actes pris par les autorités communales ainsi que des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique, Monsieur le Président rappelle l'intérêt de se regrouper afin de rationaliser le coût de ce type de prestations.

Monsieur le Président informe que la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise d'une part, et les communes mentionnées ci-après d'autre part, s'unissent pour constituer un groupement de commande pour la recherche d'un prestataire en vue de la réalisation du nettoyage des vitres de leurs locaux : BEIRE-LE-FORT, ÉCHIGEY, FAUVERNEY, IZEURE, LONGCHAMP.

Monsieur le Président propose de faire porter la coordination du groupement de commandes afférent à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise qui mènera à bien la procédure jusqu'à la signature du marché.

Considérant le projet de convention de groupement de commande,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commande pour la recherche d'un prestataire pour le nettoyage des vitres,
- **APPROUVE** la proposition de coordination dudit groupement de commandes par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer la convention de groupement de commandes pour la réalisation du nettoyage des vitres, ainsi que toute document s'y rapportant,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document ci-rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 22 novembre 2021

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER